



© F. BLANC

**L'éditorial** d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

**FO**

## **DE LA DETTE**

# **AUX « RÉFORMES STRUCTURELLES »**

**C**es jours derniers, un débat a fait l'actualité économique en lien avec la crise sanitaire : celui de la dette, soit qu'il faudrait la rembourser, d'une manière ou d'une autre, soit qu'elle devrait être annulée.

Interrogé à ce sujet, j'ai rappelé que si l'on pouvait se féliciter que des dispositifs massifs d'aides publiques aient été pris pour préserver l'emploi, il n'en demeure pas moins que bien des salariés font déjà les frais, au prix fort, des conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire.

Celles et ceux qui, au travail, au service des autres, ont contracté le Covid avec parfois des complications graves.

La reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle n'est pas une des moindres revendications portées par FO.

Celles et ceux qui ont perdu leur emploi ou n'ont pas obtenu l'embauche attendue (saisonniers et CDD liés aux activités touristiques, à la culture et l'événementiel notamment) – le

nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) dépasse 6 millions et a augmenté de 4,5% sur l'année 2020.

Celles et ceux qui, en activité partielle, subissent une baisse de rémunération.

Celles et ceux en télétravail à domicile dans des conditions difficiles.

Les jeunes sans ressources, qui souffrent de l'isolement, dont le parcours d'étude est entravé.

Lors des multiples réunions avec le gouvernement sur la situation sanitaire, la situation économique et sociale, le plan de relance, nous avons systématiquement mis en garde : nous n'accepterons pas que, demain, on veuille redoubler l'addition aux dépens des salariés.

D'autant moins que les inégalités ont augmenté. Tout le monde n'est pas logé à même enseigne! Un article du

*Monde* révèle que « près de 15 000 Français possèdent des sociétés au Luxembourg, totalisant au moins 100 milliards d'euros d'actifs, soit 4% du PIB français ».

Lorsque le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance évoque les 120 milliards d'euros que les ménages français auraient épargnés depuis le début de la crise, sur lesquels il compte pour relancer l'activité, nous avons fait remarquer que 70% de cette épargne était concentrée entre les 20% de ménages les plus aisés. Plutôt que d'affirmer qu'au grand jamais le gouvernement n'augmentera les impôts, il faut faire en sorte que cette partie de l'épargne soit bel et bien redistribuée au profit de l'économie réelle et ne s'évade pas

dans les marchés financiers ou les paradis fiscaux!

Quant à la dette, produite par le recours massif aux budgets publics pour faire face à la crise, elle ne doit en aucun cas être demain prétexte au retour ou à la poursuite des « réformes structurelles ». La crise sanitaire a mis en lumière la si-

**Que l'on ne redouble pas l'addition aux dépens des salariés!**

tuation de l'hôpital, et l'on ne peut que se féliciter de ce que notre fédération FO a obtenu jusqu'alors, mais qui met en garde contre la poursuite des restructurations et les fermetures de services et de lits. Cela vaut pour le service public et la fonction publique plus largement. Comme nous refusons l'argument du coût de la dette pour justifier le retour de la réforme des retraites ou de l'Assurance chômage.

Au demeurant, la question de la dette doit être relativisée. Si sa mesure, au sens de Maastricht, est croissante (près de 120% du PIB fin 2020), son coût effectif, du fait de taux d'emprunt nuls voire négatifs, est décroissant (1,5% de PIB aujourd'hui contre 3% en 2000 et 2,5% en 2010). Elle peut très bien, si elle n'est pas annulée, être absorbée dans le temps par une reprise d'activité économique, financée par une juste redistribution des richesses.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)